

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 17 . K

MARDI 10 DECEMBRE 1996

7,00 Frs

SPECIAL *INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

Pages 2 à 4

LE PLEIN EMPLOI, parlons-en...

Intervention de Jean-Pierre.BAZIN au 22ème Congrès du SNTRS-CGT

Pages 5 à 7

CSS 1 : compte rendu de la session d'automne. Rencontre du Directeur Général de l'INSERM, C.Griscelli, 18/11/96. Principales prises de position.

Par Claire AMBROSELLI et Violette KOZIEL-VIGNERON

Pages 8 à 13

CONSEIL SCIENTIFIQUE : compte rendu de la réunion du 29 Octobre 96 par Jean-Pierre BAZIN.

Page 14

Liste des membres de la Commission Exécutive INSERM élue à la Conférence Nationale INSERM du 15/11/96.

Pages 15-16

APPEL du 22ème Congrès du SNTRS-CGT aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA pour un service public de recherche de haut niveau.

Le plein emploi, parlons-en ...

La Section Nationale INSERM a développé sa conception et son expérience des revendications et des actions à développer en direction des travailleurs précaires, y compris les thésards qui entrent en part dans cette catégorie. Par exemple, l'ARC finance environ 500 bourses par an, 100 pour des étrangers et 400 pour des thésards de nationalité française. Ces 400 boursiers n'ont aucune couverture sociale.

Nos revendications, pour ces personnels, doivent s'articuler entre deux pôles :

1°/ Revendication de la titularisation pour tous ceux qui exercent des fonctions permanentes.

2°/ Revendication au coup par coup pour réduire la précarité. Il y a des possibilités immédiates si l'on crée des rapports de force ; transformer les VACATIONS en CDD, les CDD en CDI (pour les personnels relevant du droit privé), renouvellement des CDD ...

On peut, à partir des contrats passés auprès des industriels et des associations (caritatives par exemple), créer un fond " mutualisé " géré au niveau national permettant de gager des emplois stables (ou plus stables) avec une couverture sociale de niveau acceptable. Ce n'est pas l'idéal mais cela permettrait d'améliorer la condition de beaucoup de précaires, harmoniser les conditions d'accueil des thésards, ...

Sur le terrain, on ne peut toujours avoir des revendications maximales, mais il ne faut pas rester " nez collé au terrain ", car l'essentiel c'est ce que nous avançons dans l'article 42 du document d'orientation :

"Pour la CGT, il est plus que jamais nécessaire de répondre aux besoins sociaux. Le plein emploi est donc l'éradication du chômage, en est une condition préalable..."

Cette affirmation doit également conditionner nos méthodes de travail, car pour créer le plein emploi il faut identifier ce que les économistes appellent " les bassins d'emplois ". Cette démarche nous interpelle en tant que responsables syndicaux de la recherche scientifique car une des tâches, à laquelle nous devons nous atteler, est l'évaluation des besoins de la recherche publique en matière de personnel pour répondre aux besoins de la Société dans ce domaine. Ces besoins incluent ceux exprimés par la communauté scientifique, et ceux remontant des différentes composantes de la Société. Il y a des pistes pour faire cette évaluation ; il n'est pas neutre qu'il y ait en moyenne (à l'INSERM) un thésard pour un chercheur statutaire, car si l'on supprimait cet apport de jeunes dans les unités de recherche, la production scientifique en serait atteinte, de manière dramatique. La place des thésards dans la production scientifique va dans le sens de la revendication d'un statut de salaire pour ces derniers.

Il est clair que pour tourner, la recherche a besoin de cette masse de jeunes. Les ITA précaires de toute nature expriment également un besoin incontournable en matière d'emploi. La politique de réduction des emplois statutaires est désastreuse, mais au-delà, il est absolument nécessaire d'accroître le potentiel technique des organismes publics de recherche en embauchant des jeunes disposant d'un " background " scientifique et la maîtrise des technologies récentes.

A l'INSERM, dans de nombreux domaines, l'absence de recrutement conduit à " bricoler des solutions ", ce qui est incompatible avec l'exécution des missions de la recherche et qui déstructure les unités de recherche. **L'évaluation des besoins doit donc d'abord être faite en interne et en l'absence de censure.**

Le deuxième point est l'évaluation des besoins de la Société. Ces besoins s'expriment de manière claire dans le domaine de la santé. Dans un système démocratique, ces besoins devraient être relayés par les parlementaires, le mouvement associatif et les syndicats. De fait, la recherche est une priorité affichée du gouvernement, ce qui se traduit paradoxalement, pour la recherche médicale, par des réductions de budget. S'il est vrai que la découverte ne se programme pas, il y a des possibilités d'améliorations thérapeutiques et diagnostiques qui passent par le développement de la recherche appliquée, des technologies biomédicales, des recherches en santé publique, en sciences humaines et sociales. Ces recherches sont en grande partie délaissées au profit de recherches dont les bénéfices ne sont qu'hypothétiques.

Bien évidemment, il faut couvrir les secteurs nouveaux comme la thérapie génique sans négliger les secteurs adjacents de la biologie cellulaire et de la physiologie... Il faut développer un continuum horizontal (celui des disciplines), en même temps qu'un continuum vertical (du fondamental à la

clinique et vice versa). La prise en compte de toutes les potentialités à court et à moyen terme implique des augmentations importantes de moyens en crédits et en personnels, peut-être le double ou le triple de ce qui est actuellement consacré à la recherche biomédicale par l'Etat. Actuellement, le budget de l'INSERM, qui équivaut à peu près à celui des Sciences de la Vie au CNRS, est de 2,5 milliards de francs. Il suffit de comparer cette somme aux 100 milliards de trou du Crédit Lyonnais pour voir où sont les véritables priorités.

Il y a donc un bassin d'emplois, important dans la recherche, notamment médicale.

On voit bien que poser les problèmes dans ces termes nous oblige à poser les problèmes à un autre niveau. Nous devons nous inscrire résolument dans la logique et la perspective du plein emploi, ce n'est pas une utopie, c'est une idée qui fait son chemin, dans beaucoup de milieux et que nous devons porter collectivement et individuellement.

Le plein emploi, c'est possible : au dernier congrès, j'en faisais la démonstration, dans le scepticisme quasi général. Je voudrais citer un article récent d'un économiste énarque de la 3ème voie :

"Le salaire de 4 millions de personnes, remises au travail, coûterait 408 milliards de francs par an (pour un salaire brut moyen de 8 500 F)."

- Une partie de la dépense de salaire est prise en charge par les dépenses actuelles du chômage, soit **160 milliards de francs, reste 248 milliards.**

- 4 millions de personnes cotiseront aux régimes sociaux et paieraient l'impôt, soit 135 milliards de francs, **reste 113 milliards.**

- Une injection de 113 milliards en salaire créerait, selon les modèles macro économiques habituels, plus de 450 000 emplois marchands qui rapporteraient 50 milliards de recettes fiscales et sociales. **Reste à trouver 63 milliards.**

- Le plan Juppé, coût : 50 milliards "pour du beurre".

- **Reste 13 milliards (a).**

"Il est alors possible de faire d'une pierre 3 coups. En finançant des emplois non marchands :

1° On satisfait des besoins qui améliorent le bien être général (et la demande sociale).

2° On relance la consommation par l'injection de pouvoir d'achat.

3° Ce qui crée des emplois marchands, et une partie des emplois non marchands se transformeront en emplois marchands.

La dépense initiale s'en trouvera d'autant diminuée."

(a) "Il ne faut pas attacher une importance excessive aux chiffres. Plus ou moins 20 Milliards de Francs, par exemple, sont peu pour un pays dont le PIB est de 7600 Milliard de Francs (2/1000). Ce qui compte avant tout, ce sont les logiques qui sous-tendent les raisonnements. L'investissement pour l'emploi est avant tout un investissement humain. Son "taux de retour" sur le plan des avantages qu'en retirera la société a été démontré. Reste à savoir - puisque les raisonnements comptables ont pris le pas sur le bon sens - si cet investissement humain est également rentable sur le plan financier. Financer 4 Millions d'emplois revient (comme indiqué plus haut) à mobiliser 5,4% du PIB ce qui est relativement faible. Les chiffres donnés - qui émanent des sources publiques ne sont présentés qu'à titre indicatif - plusieurs options sont possibles" ... Dans l'exemple qui est proposé, seules les charges patronales sont à supporter par l'employeur, ce qui n'est pas illogique ...

L'auteur de l'article inverse implicitement la logique - changer la société pour résoudre le problème du chômage, - en parlant d'abord du plein emploi, il en résultera des changements profonds de société. Je comprends que ce retournement agace certains de ceux qui sont fortement engagés dans le combat politique. Mais, je suis convaincu que dans l'état actuel de la société, il faut d'abord partir des préoccupations des gens pour les amener, ensuite, à la nécessaire réflexion politique.

Raisonné ainsi, inverse d'autres logiques car le plein emploi, en créant de nouveaux consommateurs, relancerait la machine économique et donc l'emploi marchand (terminologie des économistes). Ceci s'oppose encore à la logique portée y compris par la gauche, relancer la consommation pour relancer l'emploi. Cette même logique contribuerait à résoudre le problème des régimes sociaux.

La démarche du plein emploi (b) s'oppose aux solutions parcellaires. Par exemple, prise isolément, la réduction du temps de travail conduit souvent à une diminution des salaires sans création

d'emplois, c'est la logique libérale qui veut ça. Par contre la diminution du temps de travail serait un élément important dans la panoplie des mesures à mettre en oeuvre pour le plein emploi.

(b) Le concept de plein emploi peut prêter à confusion, il eût été plus exact de parler de pleine activité, notion s'appuyant sur l'absence de chômage grâce à une articulation nouvelle entre création d'emplois marchands et création d'emplois non-marchands. C'est donc un statut d'actif qu'il faut revendiquer pour chacun.

Assez de fausses explications : l'inflation était à la fin des années soixante-dix la cause de tous nos malheurs, elle a été jugulée et cela n'a rien résolu. Le déficit des régimes sociaux, les charges patronales, seraient responsables de l'augmentation du chômage. En réalité, la part de la richesse nationale consacrée au régime de santé n'a pas augmenté dans les années quatre-vingt (article paru dans " Le Monde ") (c) et pourrait diminuer fortement dans les années soixante-dix. Rendre responsables les dépenses sociales est un leurre, ce qui ne veut pas dire que la France n'a pas besoin d'une vraie politique de santé. De même, l'immigration est souvent incriminée, mais celle-ci n'a pas augmenté en pourcentage de la population française, depuis 1975, en comptabilisant comme immigrés les français nés à l'étranger de parents étrangers. (" Le Monde " du 8 Juin 96 par Nathalie Herzberg).

(c) : Le coût du chômage : 39,5 Milliards par Millions de chômeurs de manque à gagner pour la sécurité sociale, -25,5 Milliards pour les retraites (base 5 Millions de chômeurs), -45,4 Milliards pour l'UNEDIC (base 5 Millions de chômeurs), l'aide sociale pour l'ensemble des départements métropolitains hors Paris : 68,1 Milliards, en augmentation de 6,6% de 94 à 95, augmente en fonction du chômage.

Parler du plein emploi c'est aussi réfléchir à :

- quels emplois créer, c'est autrement gratifiant que de lutter pied à pied contre la suppression d'emplois,
- cela peut être plus porteur d'espoir et donc plus mobilisateur, pour nos thésards, pour tous les chômeurs, pour les 500 000 CES, pour les jeunes, pour nos enfants, les 600 000 chômeurs de moins de 25 ans.

L'auteur de l'article ne tient pas un autre discours que celui que je tenais il y a quatre ans, mais il ne chiffre pas le coût social du chômage en terme de gâchis de compétences, de sur-morbidité, voire de surmortalité dans les populations sans emploi, le problème des banlieues, la drogue, la criminalité, le coût à terme de l'exclusion d'une part croissante de la population et notamment des jeunes, ...

Il est évident, chiffres en main, que le plein emploi coûterait moins cher à la Société que le chômage. Il est désastreux, terrifiant, que personne "à gauche" n'ait repris la balle au rebond, lors des dernières élections présidentielles, quand le candidat Chirac a déclaré (lui aussi !), qu'un chômeur coûtait plus cher à la Société qu'une personne au travail (ce qui est vrai), pour en déduire qu'il fallait donc créer les conditions du plein emploi. Nous sommes une majorité à penser que le système libéral "sauvage" auquel nous sommes confrontés ne peut créer ces conditions, car il s'appuie précisément sur le volant de chômage pour diminuer le coût du travail, au profit de qui ? Nul besoin de dessin. C'est donc un combat qu'il faut engager avec toutes les forces progressistes et que nous pouvons gagner. Par ailleurs, le service public et les entreprises nationalisées doivent être des leviers importants sur l'emploi qu'il faut préserver coûte que coûte.

Mais ne soyons pas naïf, car il est certain qu'une forte pression venant du capital s'oppose à tout compromis pour le plein emploi. Imposer le plein emploi qui est, répétons-l, économiquement possible, implique également de lutter pour la démocratie dans l'entreprise. Ces deux axes principaux de luttes : **plein emploi et démocratie** dans l'entreprise devraient être mieux pris en compte par l'ensemble des syndicats et singulièrement par la CGT.

En sortant de ce congrès, nous devrions être porteurs individuellement et collectivement de ce message.

Le plein emploi n'est pas une utopie, c'est d'abord un droit, les luttes à mener sont du même ordre que celles qui nous ont donné l'école publique, les congés payés, la sécurité sociale...

Intervention de Jean-Pierre BAZIN au 22ème Congrès du SNTRS-CGT.

**Compte-rendu de la réunion de la session d'automne de la CSSI.
Rencontre du DG, C. Griscelli, 18 novembre 1996
Principales prises de position.**

Concernant la dernière session de la CSS.

Je n'ai pas changé les propositions pour création d'unités. "Je respecterai les règles des experts que vous êtes". Sur 25 créations d'UR, les 5 UR proposées par la CSS 1 sont retenues. En ce qui concerne les CRI, il y avait une demande d'ensemble de 48 CRI. 25 ont été proposés par les CSS, 5 par le CS. "Ma décision a été prise de n'en garder que 3, par critère de "qualité"". Il n'est pas question de prendre des projets qui n'auraient pas ces critères de "qualité".

Présentation des grandes lignes de la politique du DG

Elles vont paraître dans un prochain n° d'INSERM actualité. Il a décidé de faire un tour de France jusqu'au 10 janvier, avec visite des ADR, CSCRI... Sa politique sera présentée aux Directeurs d'unité le 28 janvier, à la Mutualité, à Paris, avec un dialogue, l'après-midi, avec un chef d'entreprise.

Principaux axes

Ils concernent les différentes composantes d'actions :

1. les structures de l'INSERM,
2. les ouvertures de l'INSERM avec les autres organismes, de recherche (EPST, hôpitaux, industriels),
3. Ouvertures avec les associations,
4. Ouvertures avec les ministères.

Sur ce tour d'horizon, le DG a présenté ses premières orientations pour l'institut : l'organisation d'une "veille scientifique, médicale et de santé publique" avec la mise en place d'une mission scientifique.

Les structures de l'INSERM

Il veut mieux comprendre les relations existantes entre les trois principales structures de fonctionnement, les ADR, - il attend les résultats des propositions du comité de pilotage pour le premier trimestre 1997, -, les CSCRI et les IFR. Il veut étudier les hétérogénéités régionales, leur rôles spécifiques, les thématiques et les stratégies des uns et des autres. Ce triptyque de fonctionnement, ADR, CSCRI et IFR doit être adapté aux ouvertures à faire. Il parle de "redéploiement" à partir des propositions du comité de pilotage des ADR pour le milieu de l'année 1997.

Les ouvertures

L'INSERM est bien placé pour développer un partenariat public et privé, avec une stratégie spécifique pour "la recherche médicale", la recherche clinique... (Il n'a jamais parlé de "recherche biomédicale" ni même de "recherche biologique").

-il faut se rapprocher des autres EPST, CNRS, INRA et des universités par convention cadre, en donnant l'exemple de la convention cadre CNRS-universités. Développer la mobilité des chercheurs entre universités et recherche. Il a donné son point de vue sur la mise à disposition et le détachement des CRI ou des DR à des poste HU, MCU-PH ou PU-PH. Il a établi un lien de travail en cours avec Mr Finance, président de la Conférence des Universités, doyen à Nancy, pour étudier ces mobilités.

Dans une deuxième partie de son intervention, il est revenu sur les conditions de mise à disposition, en rappelant la position qu'il avait proposé quand il était président de la CSS3, et qui n'avait pas été retenu. Il demande aux CSS de lui faire des propositions sur ce point, tout en donnant la sienne. Il est favorable à une première année de mise à disposition financée par l'INSERM, mais pense que pour les années supplémentaires éventuelles, plusieurs questions sont à poser : pour la deuxième année, il faut définir les finalités des échanges : pourquoi ? Il pense que pour les troisième et quatrième année, les institutions d'accueil doivent prendre en charge les salaires. "Ils reviennent ou ils paient".

Avec l'hôpital, qu'il connaît depuis de longues années, il espère établir de nouvelles relations de travail avec les Directeurs d'hôpitaux et la direction des hôpitaux, pour déterminer ensemble une stratégie pour une recherche en santé publique.

Avec les industriels, il souhaite un rapprochement très en amont avec les industriels français et étrangers, avec un travail particulier avec les PME. Il souhaite défendre les intérêts des chercheurs qui doivent être intéressés par leurs résultats, par un "patrimoine à vie" en cours d'étude. Il souhaite aussi développer la mobilité des chercheurs avec les industriels, sous forme de contrat au cas par cas. Des textes sont en cours de publication. Il espère l'ouverture de nouveaux postes.

Avec les associations, il a déjà dialogué avec les plus importantes. Leurs présidents sont des amis : Mrs. Pallez, Lucas, Barrateau... Il s'agit de définir une stratégie commune, la transparence des financements, une synergie d'action. "C'est ma politique".

Les ministères.

Il a d'abord parlé du comité interministériel du 3 octobre, comme étant la première reprise de fonctionnement, depuis 1982, de ce comité. Il a développé, comme pour le CS, les priorités sectorielles et transversales, en insistant sur la "recherche médicale", avec mobilisation de moyens financiers nouveaux, en plus des dotations actuelles par le M. de la Recherche.

Il a surtout insisté sur quatre actions transversales dominées par la génétique. Il a parlé : du centre de grand séquençage piloté par le CNRS à Evry, avec 80 MF par an pendant 10 ans, mais il y aura un comité ad hoc mis en place à l'INSERM, du génotypage avec G. Thomas, bien placé puisqu'il serait actuellement le directeur scientifique du CEPH, de la microbiologie/infectiologie où les concepts de génétique ont leur place, si les "microbiologistes ouvrent leurs portes". Il s'agit de définir de nouvelles transversalités sur l'ensemble des organismes qui s'occupent des hommes, des animaux et des plantes.

Les actions incitatives du ministère de la recherche ne sont pas encore en relais avec la santé. L'organisme sera contractualisé en 1997. Il ne faut pas croire que ces contrats d'objectif soient trop contraignant. L'essentiel pour le DG est de "bâtir la trame de la spécificité de l'organisme", c'est-à-dire "la recherche médicale" en établissant des mixités mieux organisées. Nous avons, dit-il à "émettre nos stratégies", à partir des transversalités à organiser.

Pour faire face à la solitude de sa fonction "un homme seul à la tête d'un organisme a une vue trop limitée", le DG ne prendra jamais ses décisions seul. C'est la raison pour laquelle il veut organiser "une veille scientifique" qui sera "une veille médicale et une veille de santé publique". Ces trois formes de veille sont indissociables, et nécessitent l'organisation de cette transversalité d'amont en aval de la recherche. Le RCP, malgré toutes ses qualités est écrit pour 4 ans. Il se passe trop de chose en 6 mois pour s'y tenir.

Il demande donc aux CSS de participer à cette veille en lui signalant tout ce qui nous paraît important dans nos compétences : les points nouveaux des connaissances, les rapprochements à faire... "Nous voulons appliquer vos vœux".

Mais il insiste pour une séparation très nette entre "stratégie opérationnelle" et "évaluation". C'est la raison pour laquelle il met en place une "mission scientifique" à la place du CODIS. Il attend le feu vert du ministère pour la rendre officielle. Elle sera composée d'un "nombre très faible d'homme", 7 à 9 qui auront pour rôle d'aller du DG vers la communauté scientifique avec un rôle stratégique, sans aucun rôle d'évaluation. Cette mission devra mettre en œuvre "la politique de la pièce manquante" sur le terrain, qui représente pour lui "un tournant de la transversalité". Ce tournant, "se gère et s'organise".

Le DG a ensuite pris position sur des points spécifiques de la session d'automne de la CSS1, en demandant d'être très attentif aux nouveaux recrutements de chercheurs : Ne pas titulariser des chercheurs qui ne seraient "ni productifs ni heureux". Il est prêt à favoriser des mobilités avec le directeur du personnel. Il faut lui signaler les difficultés rencontrées.

Quelques questions lui ont permis de développer quelques points complémentaires :

- les postes d'accueil PH même réponse que pour les CRI. Il a été retenu 10 postes pour 15 demandes, mais le DG ne veut retenir que ceux qui présentent des critères de qualité, ce qui d'après lui est problématique. Il n'a jamais développé quels étaient ces critères de "qualité" à retenir.
- les relations entre les ADR et les UR, trop contraignantes, il attend les résultats du comité de pilotage des ADR, pour améliorer la situation.
- l'industrie française a-t-elle les reins assez solides pour l'entreprise en cours, demande le président de la CSS1, G. Thomas ? Quels sont les rapports de financements prévus entre la Recherche publique et privée ? Comment se structurent-ils en Europe ?

Réponse du DG : "j'y travaille beaucoup. Les industries françaises sont en cours de restructuration. Il ne faut pas louper le virage des grands groupes. L'internationalisation des entreprises nous oblige à être contre tout protectionnisme. Je suis au dessus des frontières. C'est mon éthique. Il faut utiliser les compétences de l'INSERM. Il faut l'organiser en partenariat, en utilisant ce que l'industrie doit apporter. La Cour des comptes prépare deux rapports à ce sujet. J'en ai lu un qui est pas encore public mais qui est très bon. Le ton est pris. Je développerai ces points dans la réunion du 28 janvier avec l'intervention d'un industriel, membre du CA de l'INSERM. Il faut étudier le terrain, mais on pourrait imaginer des petits ateliers composés de CR et de IR contractuels, définir combien ils coûtent selon leurs compétences de qualité, et étudier qui apporte quoi dans ces nouveaux métiers entre les industriels et les chercheurs. L'industriel pourrait prendre en charge sur une période donnée de 3 à 4 ans tous les salaires de ces ateliers. Ça se fait à l'étranger et ici aussi. C'est un nouveau partenariat qui est très souple."

Claire Ambroselli, Violette Koziel-Vigeron

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 29 Octobre 1996

Excusé: P. Charnay

Exposé du nouveau DG : Claude Griscelli

Bilan de la session d'été: Le nouveau DG n'a fait d'autres changements que ceux imposés par les ministères. Selon lui, 61 recrutements pour les CR1 et CR2, c'était possible (bien que difficile). Le MENESR a souhaité mettre tous les organismes sur le même plan, c'est à dire un recrutement maximum de 2,5% du corps des chercheurs (2115), soient 53 postes au recrutement : 50 CR1 et 3 DR. Le contrôleur financier avait signé l'arrêté pour 61 postes. Le DG "regrette cette situation", il y a donc nécessité de libérer des postes pour l'année prochaine (sic). La répartition des postes votés par le CS en juillet conduisait à 20 CR1 (le maximum statutairement possible) et 30 CR2. La répartition au sein des CSS également votée par le CS de juillet a été utilisée par le DG pour favoriser la CSS10 (maladies transmissibles ..) au détriment de la CSS11. Le CS avait émis l'idée qu'un concours avec un seul poste CR1 ou CR2 n'était pas souhaitable. La méthode de calcul de la répartition des postes entre les CSS est discutable, basée sur l'effectif de la CSS et la prévision du nombre de candidatures. Du fait de modes de financements externes, certaines CSS ont la possibilité de présenter plus de candidats! Le DG estime qu'il y a 5% d'"erreurs de titularisation", il demande au CS s'il ne serait pas souhaitable qu'il donne son avis sur les titularisations.

Mon commentaire : c'est un discours cousu de fil blanc. On ne peut à la fois, prétendre que la recherche médicale est une priorité et mettre tous les ministères sur le même plan. La mesure des 2,5%, dictée par le ministère des finances est la mesure technocratique par excellence. La signature du premier décret par le contrôleur financier montre que la création de 61 postes était techniquement possible en utilisant les ressources internes à l'organisme. La mesure des 2,5% correspond à la volonté de faire décroître les effectifs de chercheurs dans les EPST. Compte tenu de la durée moyenne de la carrière des chercheurs et des départs anticipés, la stabilisation des effectifs nécessite un recrutement autour de 4% par an, soit environ 85 chercheurs par an. En jouant sur des fractions de postes le DG fait passer ses propres priorités.

Créations d'unités et de CJE. Tout était très bien, pas de changement ...

A propos du rapport de prospective et de conjoncture (RPC). EXCELLENT...

Le DG est d'accord avec certains points : la notion de continuum, le génome et l'après génome, veille scientifique, partenariat avec les autres EPST. Le partenariat avec les hôpitaux et l'université est trop faible. Le CNRS a une convention avec l'université ce qui n'est pas le cas de l'INSERM (problèmes de mobilité et de passerelles). Avec l'hôpital, le partenariat est insuffisant notamment dans le cadre du PHRC. Avec l'industrie, il faut être plus volontariste. Les négociations stratégiques avec les associations sont de bonnes choses, il faut de bons accords.

Le RPC propose des regroupements d'énergie sur des objectifs précis, "il faudrait une explication de texte". Pour le DG, - aller au devant des manques sur les sites et dans les régions, - réfléchir sur les IFR, ils sont différents en masse critique et en fonctionnement,

éviter les conflits d'institution, - pour une politique d'actions thématiques, l'INSERM peut être une force de proposition.

"Le RPC a une grande valeur, le DG en prendra le plus grand compte (sic)...."

Après 2 mois de mandat sa conclusion : ne pas toucher à ce qui fonctionne bien, pas de révolution ...

Mon commentaire : je ne suis pas sûr que le DG ait la même définition du "continuum" que le CS, il peut toujours interpréter à sa manière et prendre ici ou là des idées allant dans son sens, on aboutirait ainsi à une caricature du RPC !

Concernant le budget. Il n'est pas encore totalement fixé. Les grandes orientations :

- le ministère s'est réservé une somme dans le cadre du BCRD pour des actions thématiques,

- + 0.3% à l'INSERM c'est négatif en francs constants (pas dramatique (sic)), la masse salariale MS est de 64% à l'INSERM contre 75 à 80% au CNRS, l'augmentation de la MS est de 1,5% (dépenses obligatoires),

- décision : réduire le budget de l'administration (-14%) siège et ADR plus faiblement, diminution (voire coupes sombres) dans le budget de l'information et de la communication. On ne peut faire autrement (cette mesure ne sera pas renouvelable !).

- les unités : + 1%,

- recrutement d'ITA : 14 postes supprimés, le recrutement ne dépassera pas 40 postes

- Il ne faut pas s'attendre à une amélioration de la situation. Il faut trouver des solutions (critères) pour attribuer les ITA au bon endroit ...

* (1) favoriser les unités nouvellement créées sans ITA,

* (2) favoriser les demandes émanant de groupes d'unités (IFR), mise en

commun de techniques " si cela est scientifiquement correct ... ",

* (3) favoriser les ententes avec les autres partenaires

(hôpitaux, industriels)

" L'ingénierie a besoin d'être réfléchi à l'INSERM "

Mon commentaire : Avec 1,5% d'augmentation de la MS, il n'est pas certain que le fonctionnement du statut puisse être assuré. Il ne faut pas s'attendre à des miracles en matière d'augmentation de salaire et de promotion. Il est maintenant clair que l'on met les corps d'ITA en voie d'extinction. D'autre part, quand le DG annonce une augmentation de 1% pour les unités, cela pourrait bien comprendre des contrats d'objectifs.

- la veille scientifique (thème central du RPC). Le RPC dit ce qu'il faut faire, mais ne dit pas comment le faire ! Il y a plusieurs types de veille :

- la veille scientifique, des éléments nouveaux interviennent à chaque session (de six mois en six mois). La direction demande à disposer d'une page d'information. La même chose sera demandée " avec notre permission " aux CSS.

- la veille médicale, plus finalisée demande un renforcement de la communication informatique (!).

- la veille en santé publique, l'expertise collective doit être renforcée en collaboration avec les autres partenaires avec un souci d'autofinancement. Possibilité d'autosaisine pour essayer de devancer les événements.

- une réflexion sur la veille scientifique est nécessaire.

Mon commentaire : Le DG " passe de la pommade " au CS concernant le RPC, mais propose de mettre en place un système de veille qui le dessaisira d'une de ses missions essentielles au profit de la mission scientifique qui se met en place. Il eût mieux valu réfléchir sur la manière de procéder pour que le CS remplisse mieux cette mission. Concernant l'expertise collective, qui a démontré son intérêt, il faut limiter l'autofinancement pour augmenter la capacité d'autosaisine voire de saisine par des partenaires insolubles avec des procédures à définir; c'est le contraire qui est proposé en désaccord avec l'avis émis par le CS lors de la mise en place de cette activité.

Comité interministériel du 3 octobre 1996. (C'est, selon Claude Griscelli, le 2ème plan après celui de Chevènement en 1982.

“ Une idée de certaine priorités (sic) ... ”. Respect d'une recherche fondamentale de qualité, liberté de choix, on ne programme pas la découverte ...

Quatre priorités verticales, dans des domaines créateurs d'emplois :

- agro-alimentaire (sécurité),
- transports,
- électronique, technologie de l'information,
- chimie de formulation.

Trois priorités horizontales (demande socio-économique forte) :

- recherche médicale,
- environnement et cadre de vie
(technologies),
- recherches technologiques de base (SPI).

L'INSERM est plus particulièrement concerné par les trois dernières priorités. Concernant la recherche médicale, 5 priorités verticales :

- cancer,
- maladies infectieuses,
- maladies cardio-vasculaires,
- maladies neurodégénératives,
- maladies des organes des sens.

3 priorités transversales :

- génétique,
- microbiologie,
- biothérapies.

Le soutien se fera sur la ligne des actions concertées des sciences du vivant. Aller de l'amont à l'aval. Par ex. les recherches sur les prions recevront entre 8 et 14 MF dans un cadre multi-organisme.

Parmi les actions à mener : le grand séquençage, action concertée multi-organisme, 80 à 100MF sur le fond de la recherche technologique (montage juridique avec EVRY). Quatre ou cinq programmes fédérateurs : prog. réactifs.(avec la chimie, ...), prog. biotechn. (santé, nouvelles cibles théor., animaux transgen., diagnostic génétique, stratégie vaccinale), prog. biotech. agro., prog. biotech. envir.

La cellule technologie du ministère (dirigée par Pascal(e) Briant) aura à sa disposition des sommes importantes. Il faut : - rapprocher la recherche publique et la recherche privée, - établir des règles de coopération (intéressement des chercheurs), - ..., il faut tramer une stratégie de l'INSERM (en direction du privé).

Mobilité. Favoriser la mobilité des chercheurs au profit de la jeunesse (vers l'université, HU, industrie), mais aussi inciter. Détachement vers l'université pour 4 ans : prime de 20KF (MCU) à 38KF (DR/PU), prime “ d'enracinement ” au laboratoire d'accueil de 150 à 200KF. Compétition INSERM-CNRS sur cette mobilité (que le meilleur gagne !). Après 4 ans, soit recrutement définitif à l'université, soit possibilité de retour ...Autres pistes : mobilité vers l'industrie, la retraite, ..., il y aura des propositions.

La nouvelle organisation de la direction. Suppression du CODIS. Il est souhaitable de séparer l'évaluation de la stratégie. La veille stratégique n'est pas bien prise en compte, animer, coordonner la recherche avec ses partenaires, CSCRI, collectivités territoriales, régions, .. , maillage national. Le contrat de plan Etat région demande une préparation ... En conséquence de quoi le DG met en place une MISSION SCIENTIFIQUE composée de 7 à 10 personnes consacrant au moins 30% de leur temps à leur mission. Elle ne feront pas d'évaluation.S'adressant au CS : la politique de maillage sera faite avec ces personnes si vous le voulez bien !!!

Questions/Réponses.

Landry : les 11 postes disparus seront-ils remplacés par des contrats précaires ? Le DG ne répond pas à la question mais souligne que dans le plan de transfert de charges vers les régions et autres partenaires : 1 région favorable, 7 hôpitaux favorables. La commission ad-hoc pour les postes PH n'a reçu que 15 candidatures. Les 10 postes prévus ne seront pas utilisés, il ne faut pas brader les possibilités.

Moatti : trouve très regrettable le taux directeur de 2,5%. Très regrettable pour la CSS11 où il est impossible d'avoir un recrutement d'économiste ou de sociologue dans les limites d'âge de CR2.

Le DG propose une rencontre à JP Moatti et A. Alperowich pour résoudre ce type de problème (il faut s'entendre avec les autres partenaires).

Chambaz, tend la perche à Cl Griscelli pour lui faire dire qu'il était contre la réduction du nombre de postes.

Le DG répond que l'INSERM opérait différemment des autres organismes en ouvrant les concours avant la conférence budgétaire interministérielle. L'an prochain nous serons obligé de retarder les recrutements de 6 mois, il faudra gérer les cas sociaux avec les associations ou les ministères.

Chambaz : on perd la souplesse due au décalage entre les recrutements à l'INSERM et au CNRS. Le lien avec l'hôpital sera-t-il obligatoire ?

Le DG répond qu'il n'a jamais dit cela? Il y a 86 unités hors hôpital.

Le ministère veut lancer un grand programme piloté par l'INSERM sur les maladies infectieuses, le poids de l'INSERM est trop faible dans ce domaine (50MF?). Par contre c'est le CNRS qui pilotera le programme grand séquençage.

D'après le DG, il n'y a actuellement aucune action incitative à l'INSERM (0%).

En matière de recrutement d'ITA, il n'y a pas de piste. le rapport ITA/Chercheur n'est pas favorable. Il faut une réflexion sur les ITA. Lien entre promotion et mobilité ? Ce n'est pas à l'INSERM de gérer seul ce problème.

Cependant, les recherches sur les processus physiques de la vie font partie des missions de l'INSERM.

Chatelain : Il y a durcissement du concours chercheur, appliquer le même taux directeur aux chercheurs et aux finances, ce n'est pas juste. Il y a une maîtrise remarquable de l'évaluation à l'INSERM, ce qui n'est pas le cas à l'université. Chatelain est favorable à la mise en place d'un statut PR-PH (recherche et clinique).

Le DG fait remarquer qu'il a essayé d'introduire l'évaluation chez les universitaires (il faut plus de 2 à 3 candidats pour un poste !). Un PH doit avoir accès à la recherche mais faut-il aller au-delà

Mon commentaire : Dans son discours le DG fait la distinction entre la politique contractuelle menée par l'organisme (7%) qui n'est en rien incitative quant à des objectifs et la politique qu'il entend mener qui sera beaucoup plus contraignante en matière d'objectifs cadrés par rapport aux priorités ministérielles. Il espère passer de 0% en 1996 à 10% en 1997 et 20% en 1998.

La contractualisation à l'INSERM commence à se dessiner. Après avoir dit que celle de l'INRA n'était ni originale ni contraignante, celle de l'INSERM s'appuiera sur des contrats d'objectifs passés entre les directeurs d'unité et la direction de l'organisme. L'ensemble des mesures étant complété dans le cadre de la contractualisation de l'organisme qui interviendra en 1997.

ITA : Tout ce passe comme si les ITA étaient vraiment très encombrants, ils représentent pour le DG, plutôt un problème qu'une force indispensable pour mener à bien les missions de l'organisme, c'est une négation totale de la fonction technique.

Recrutement DR. 16 possibilités dont 3 recrutements externes. Proposition du DG : 1 par CSS. Les CAR n'auront pas de poste. Le DG a fait son choix pour les 5 postes restants

Les CRI, Classement.

1-ex PASQUALI CSS3
SOBOL CSS2
3- EVRARD CSS6
4- COATRIEUX CSS11
5- GUEANT CSS9
6- MARTHAN CSS8
7- CUSSENOT CSS8

8- FERAY CSS9
9- BARDIN CSS1

10- GHERARDI CSS5
11- WODA
12- LBOUC

13-ex BACCINO, CHIVE, LOO, SVEST, STERKERS

18-ex ABIDBOL, FOREST, LEVI, MORAIN, RIGAUT,
TRIEBEL

DEGOULET ne s'est pas présenté personnellement

Vote Global : 21/0/2/0

Motion du CS demandant au DG d'appliquer sa recommandation sur la modulation des CRI afin d'en créer un nombre aussi proche que possible de 10.
Motion de Ben ARI demandant l'affectation des ITA plutôt dans les unités que dans les services administratifs. Vote : 21/0/2/0

Prochaine DP : le vendredi 31 Janvier à 10h30

Jean-Pierre BAZIN
Elu SNTRS-CGT

**Liste de la Commission Exécutive INSERM
élue à la Conférence Nationale INSERM du 15/11/96**

NOM	Prénom	Corps	Localisation
ARZI	Mohammad	IR	Lyon
BAILLY	Gilles	IR	Lyon
BAZIN	Jean-Pierre	IR	Pitié-Salpêtrière
BERTAULT	Annick	IR	Pitié-Salpêtrière
BEZ	Michel	IE	Lyon
BIELAKOFF	Josette	IE	Siège
BOURGEOIS	Francine	IR	Lariboisière
BOURGINE	Madeleine	AAR	Villejuif
BREDOUX	Raymonde	IR	Lariboisière
CHEVALIER	Annette	IE	St Lazare
CHINESTRA	Patrick	TR	Toulouse
COURTALON	Annie	TR	Créteil
DELAUTIER	Danielle	TR	Bichat
DOUDARD	Danielle	SAR	Siège
DRIANCOURT	Catherine	IE	K. Bicêtre
FAVIER	François	IR	Montpellier
FROUIN	Frédérique	CR	Pitié Salpêtrière
FLORES	Roberto	CR	Créteil
GODELIER	Jean-Luc	TR	Pitié Salpêtrière
HENZEL	Daniel	IR	Bichat
HERNO	Josiane	TR	Lille
KISTER	Jean	IR	K. Bicêtre
KOZIEL-VIGNERON	Violette	TR	Nancy
LABAT	Carlos	TR	
LABAUME	Sylvaine	IE	St Louis
LAGRANGE	Dominique	AI	Toulouse
MALANDAIN	André	IR	Villejuif
MICHAUD	Annie	AI	Pitié Salpêtrière
MORTUAIRE	Marlène	TR	Lille
NETTER	Martine	IE	Necker
PIAU	Jean-Pierre	IR	Sénégal
POMMERANCE	Martine	IE	K. Bicêtre
POTTIN	Corine	TR	Villejuif
RICHET	Colette	IE	Lille
ROBERT	Patrick	AI	Angers
ROTSCHILD	Claude	CAR	Siège
THEBAULT-MONY	Annie	DR	K. Bicêtre
WANSTOK	Frida	AI	Pitié Salpêtrière

APPEL DU 22ème CONGRES du SNTRS-CGT AUX PERSONNELS DU CNRS, DE L'INSERM ET DE L'INRIA POUR UN SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE DE HAUT NIVEAU

DESTRUCTION DU L'OUTIL DE RECHERCHE

La dégradation de la recherche publique s'accélère : suppressions de crédits, de postes, contractualisation...

Les décisions du Conseil interministériel du 3/10/96 (les 7 programmes prioritaires imposés aux EPST, le redéploiement du personnel...) constituent une menace immédiate pour les organismes et les personnels chercheurs, ITA, statutaires et non statutaires, qui y travaillent .

Au CNRS : des unités très importantes sont menacées de fermeture comme le LURE (Orsay), de démantèlement comme le LPC (Collège de France) et les laboratoires de Bellevue (Meudon), de restructuration comme le CREN de Strasbourg. Des projets de privatisation concernent de grands services existants comme l'INIST (Nancy) et des grands projets comme SOLEIL et le centre de séquençage du génome humain.

A l'INSERM : on assiste à la mise en place d'une contractualisation de fait, très contraignante, sur la base de contrats d'objectifs passés entre Direction Générale et Directeurs d'Unités, à l'annonce du recrutement de chercheurs contractuels, au retour en force du mandarinat Hospitalo-Universitaire.

L'EMPLOI ATTAQUÉ

Les personnels précaires (CES, CEC, CDD, vacataires, boursiers, ...) sont de plus en plus nombreux dans les laboratoires et services, bon nombre d'entre eux ne bénéficient pas des droits élémentaires. L'emploi statutaire régresse, 1 027 postes supprimés en 3 ans pour le seul CNRS et 104 postes pour les autres EPST en 1997.

Au CNRS : la direction a retardé au maximum la campagne de recrutements ITA 1996. La campagne 1997 chercheurs et ITA, dépend pour plus d'un tiers de ressources incertaines (retraites anticipées, détachements).

A l'INSERM : le développement de l'emploi précaire dû en partie à l'influence des associations dites caritatives, les suppressions de postes statutaires, après plusieurs années de récession, entraînent la destruction des unités notamment en matière de potentiel technique.

A l'INRIA : la création d'emplois à dose homéopathique dans un domaine jugé prioritaire (technologies de l'information), associée à la montée en puissance de l'Unité de Recherche Rhône-Alpes, entraîne la précarisation, la dégradation des conditions de travail et de recherche.

POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA RECHERCHE

Le SNTRS-CGT affirme qu'il est possible et nécessaire de développer une politique de recherche radicalement différente, qui réponde en priorité aux besoins de la population de notre pays et au développement des connaissances, avec des personnels stables dans des laboratoires assurés du lendemain.

Le SNTRS-CGT exige :

- de mettre fin à l'orientation autoritaire des recherches et à l'accroissement de la proportion du financement sur programmes décrétés prioritaires,
- un financement récurrent de haut niveau par le budget de l'Etat pour la recherche fondamentale,
- l'annulation des mesures du Conseil interministériel du 3/10/96, l'annulation des gels et suppressions de postes, la restitution des crédits annulés.

Le SNTRS-CGT propose :

- l'intégration des précaires sur poste de titulaire, immédiatement, des mesures pour empêcher leur licenciement,
- un statut de salarié pour les doctorants et l'amélioration de leur encadrement,
- la création de milliers d'emplois chercheurs et ITA de tout niveau,
- l'augmentation du pouvoir d'achat,
- la possibilité pour tous de pouvoir accéder à la retraite dans les conditions revendiquées, en particulier la validation gratuite de la "dette",
- la restauration du rôle des instances scientifiques des EPST.

AGIR

Le SNTRS-CGT vous appelle à vous battre pour reconquérir votre dignité de travailleur scientifique :

- Tout travail mérite un salaire, une protection sociale et des droits statutaires.
- Toute qualification doit être rémunérée à sa juste valeur.

Telles sont les questions que les adhérents du SNTRS-CGT souhaitent débattre avec vous pour déboucher sur une action d'envergure.

Le SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales de la recherche publique pour réaliser l'unité d'action sur ces bases.

Le 22ème congrès appelle les personnels statutaires et non statutaires à renforcer le syndicat intercatégoriel indépendant et démocratique qu'est le SNTRS-CGT.

Orsay, le 29 novembre 1996

CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS ADMINISTRATIFS THESARDS	J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T. NOM : Prénom : Corps et grade : Adresse du labo :
<i>RESTEZ VOUS-MEMES, SYNDIQUEZ-VOUS A UN SYNDICAT</i>	
<i>Intercatégoriel Indépendant..... Démocratique Unitaire</i>	<i>A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 01 69 07 60 13 Fax : 01 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.</i>